

4

10

Le PPRT est-il un outil antiéconomique ?

EN matière de PPRT, les activités économiques vont payer le prix fort. Les PPRT sont, dans leur optique, à replacer dans un mouvement plus large d'inflation normative en cours en France, qui encouragerait les délocalisations et plus généralement la désindustrialisation du territoire. Coût élevé, normes supplémentaires à respecter... Les PPRT seraient également un frein économique dans la mesure où ils vont rendre impossible l'évolution des sites. Les PPRT ont pourtant cet avantage d'inciter les exploitants à se questionner sur l'adaptation de leurs outils et de leurs produits et de garantir la pérennité de leurs sites.

Plus récemment ont fait surface les difficultés rencontrées par les activités économiques situées dans le périmètre PPRT. La loi de 2003 a été conçue pour protéger les riverains sans tenir compte de la présence de nombreuses entreprises dans ces périmètres : PME/TPE, établissements accueillant du public du type grande surface, petits commerces, etc. Ainsi, le Ministère de l'Écologie estime à 10 000 le nombre d'entreprises concernées par les prescriptions de travaux et à 1,5 milliards d'€ le coût total de ces aménagements. La loi n'a prévu aucun accompagnement financier pour leur réalisation.

Dans les zones industrielles, vouloir appliquer les mesures prévues pour les habitations pourrait engendrer des délocalisations, la fermeture des entreprises ne pouvant déménager ou payer les travaux imposés. Comment gérer les probables pertes d'emplois sur les territoires, éviter la désertification de ces zones ? Pour les activités économiques, les guides PPRT prévoient une application des mesures foncières « selon contexte local ». Une marge de manœuvre est possible. Comment faire pour qu'elle soit utilisée ? Expropriation ou prescription de travaux : ne faut-il pas privilégier les mesures organisationnelles aux mesures foncières ou constructives afin de protéger des salariés et les emplois ? Le code du travail peut-il être une base sur laquelle travailler ?

Éclairage terrain : *Une entreprise située dans le périmètre du PPRT Esso de Toulouse, attend son expropriation pour redéployer son activité sur un autre site. Ce PPRT étant l'objet de nombreux recours et la loi n'ayant prévu aucun délai ou solution en cas de blocage, l'entreprise subit cette attente et estime à plusieurs millions d'euros ses pertes par an. Comment prendre en compte le manque à gagner ? Comment aider ces entrepreneurs en attente d'expropriation ?*